



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrôle

Question écrite n° 34126

Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les dépenses de l'assurance maladie concernant les doubles prescriptions. En effet, dans un certain nombre de maladies décelées, le médecin traitant préconise une analyse, par exemple une échographie effectuée dans un cabinet de radiologie. De cette première visite chez le généraliste, telle que prévue dans le parcours de santé, suit une autre visite chez un spécialiste pour confirmer le premier diagnostic. Or ce dernier prescrit souvent un deuxième passage chez le radiologue sans tenir compte du premier examen effectué. Ce double examen alourdit donc inutilement les dépenses de santé. Il lui demande dans quelle mesure ce genre de doublon pourrait être évité.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Priou](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34126

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9480

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)